

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0115/PRE portant remplacement d'un membre du Conseil Supérieur de la Magistrature.

n° 2008-0115/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
11 mai 2008

Numéro JO
n° 9 du 15/05/2008

Date du numéro
15 mai 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, chef du Gouvernement VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°9/AN/01/4ème L du 18 février 2001 portant Statut de la Magistrature

VU La Loi organique n°10/AN/01/4ème L du 18 février 2001 modifiant certaines dispositions de la loi n°3/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Au titre du Président de la République, Monsieur Ismail Houssein Tani, Directeur du Cabinet du Président de la République, est nommé membre du Conseil Supérieur de la Magistrature en remplacement de Monsieur Ahmed Arita Ali, appelé aux fonctions d'Ambassadeur de la République de Djibouti au Japon.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et publié partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

